



Charte ESG

Dernière mise à jour: Juin 2026

LTCAPITAL
INVESTISSEUR RESPONSABLE

LT Capital (« LTC ») est une société de gestion indépendante agréée par l'AMF qui gère plus de 300 M€ à travers trois véhicules d'investissement (les FPCI « PMC II », « LTC III » et « LTC IV »), soutenue par des investisseurs institutionnels de premier plan ainsi que par des familles industrielles et des entrepreneurs que l'équipe a accompagnés par le passé.

L'équipe est spécialisée depuis plus de 20 ans dans l'accompagnement des projets de transmission et de croissance des PME françaises.

LTC est un investisseur pragmatique, soucieux d'apporter des solutions capitalistiques « sur-mesure » bâties sur un projet établi en commun avec les équipes dirigeantes, afin de poursuivre puis d'accélérer le développement des sociétés en phase de transmission.

L'équipe intervient toujours dans le respect des valeurs des entreprises auxquelles elle s'adresse et de ses propres valeurs qui sont l'engagement, la proximité, la réactivité, l'intégrité et la responsabilité.

Elle active ses expertises (gouvernance, structuration finance et RH des organisations, ESG, croissances externes) pour faciliter la croissance de ses participations et prend des engagements forts vis-à-vis de ses contreparties en termes de transition climatique et de partage de la création de valeur.

Fondements de notre politique d'Investissement Responsable

Nous sommes convaincus que les performances financière et extra-financière (et notamment ESG) des PME que nous accompagnons sont convergentes et non antinomiques. D'expérience, nous avons constaté que les initiatives en matière de RSE étaient de nature à i) générer de nouvelles opportunités de ventes (par exemple: note ESG dans certains appels d'offre), ii) attirer des talents qui permettent d'accélérer la croissance (par exemple: sensibilité de la génération Z à la prise en compte des enjeux climatiques dans la stratégie de l'entreprise) et iii) renforcer la résilience des PME (par exemple: réduction de la facture énergétique suite à un plan de décarbonation).

En allant un cran plus loin, nous pensons qu'à performance financière équivalente, la création de valeur financière pour un actionnaire peut être différente selon le degré de maturité ESG de l'entreprise, une prime existant pour les sociétés les plus avancées en la matière.

La politique d'Investissement Responsable de LT Capital détaillée dans les pages qui suivent répond aux objectifs principaux suivants:

- Le développement de l'emploi
- La transition écologique et énergétique
- La qualité de la gouvernance et du management
- L'établissement de relations pérennes et éthiques avec l'ensemble des parties prenantes.



En synthèse, nous considérons qu'il est indispensable pour les entreprises que nous accompagnons de s'engager avec conviction dans une démarche d'amélioration continue en matière d'ESG pour renforcer leur compétitivité et leur résilience. C'est pourquoi nous avons décidé, en sus de notre démarche générale de soutien en matière ESG, de prendre des engagements forts dans le cadre du déploiement de notre fonds LTC IV en matière de décarbonation et de partage de la valeur.

Décarbonation et partage de la valeur

Le lancement du fonds LTC IV a été l'occasion de faire évoluer l'approche ESG de la société de gestion et de prendre des engagements forts sur deux facteurs critiques en matière d'ESG: la décarbonation et le partage de la valeur. Des objectifs quantitatifs ont été fixés pour chacun de ces facteurs et le versement d'une partie du carried interest de l'équipe d'investissement a été conditionné à leurs atteintes.

Décarbonation

Réduction de l'intensité carbone à hauteur d'a minima 2% par an pendant la période de détention



En matière de décarbonation, le fonds LTC IV s'est engagé, participation par participation, à réduire leur intensité carbone à hauteur d'a minima 2% par an pendant la période de détention. L'objectif de l'équipe d'investissement est d'améliorer la résilience des entreprises par une plus grande frugalité carbone, facteur de compétitivité à long terme.

Le suivi de cet engagement passe par la réalisation d'un bilan carbone à l'entrée, par la définition d'un indice d'intensité carbone adapté à l'activité, par un plan de réduction de ladite intensité sur la période de détention et par la réalisation d'un bilan carbone à la sortie afin de vérifier la trajectoire carbone de la participation. Ces travaux sont réalisés en partenariat avec AXA Climate.

Les bilans carbone sont réalisés selon la méthodologie Bilan Carbone de l'ADEME sur les scopes 1 à 3.

Partage de la valeur

Partage de 10% de la plus-value générée par le fonds avec les salariés de l'entreprise



En matière de partage de la valeur, le fonds LTC IV s'est engagé, participation par participation, à partager 10% de la plus-value générée par son investissement avec les salariés de ladite participation. L'objectif de l'équipe d'investissement est de booster la création de valeur des projets accompagnés en renforçant la motivation de l'ensemble des équipes sur un plan de croissance à moyen terme.

La forme juridique de cet engagement est déterminée au cas par cas, avec une préférence pour le dispositif prévu par la loi Pacte. Cette redistribution est limitée à 30% du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale par salarié.

Le suivi de ces objectifs figure en annexe du rapport annuel du fonds et l'atteinte des objectifs est revue par un expert indépendant (à la sortie).

L'ESG au sein de la société de gestion

La fonction ESG est aujourd'hui assumée par deux personnes, membres de l'équipe d'investissement, sous la supervision du Comité de Direction. Leur rôle consiste notamment à:

- Être référent sur toutes les problématiques ESG auprès de l'équipe d'investissement
- Superviser les collectes annuelles de données ESG
- Répondre aux différents questionnaires ESG des souscripteurs et des organismes auxquels la société de gestion est affiliée (France Invest, PRI, ...)
- Publier les différents rapports annuels (rapports ESG des fonds, rapports LEC29)
- Et plus généralement animer la fonction au niveau de la société de gestion au travers par exemple de la réalisation régulière d'un bilan carbone ou de l'organisation de formations type Fresque du Climat.

L'ESG concerne cependant l'ensemble des équipes de LT Capital et n'est pas « déléguée » aux deux seules personnes évoquées ci-dessus. A ce titre:

- Les équipes d'investissement sont responsables de l'analyse ESG des cibles d'investissement et de la collecte annuelle des indicateurs ESG auprès de leurs participations
- Le Comité d'Investissement est responsable de la prise en compte des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement
- La rémunération variable de l'ensemble des salariés de l'équipe d'investissement comprend une composante ESG
- Le carried interest du fonds LTC IV, en cours d'investissement, est en partie conditionné à l'atteinte d'objectifs ESG spécifiques.

LTC adhère à plusieurs initiatives ESG telles que:

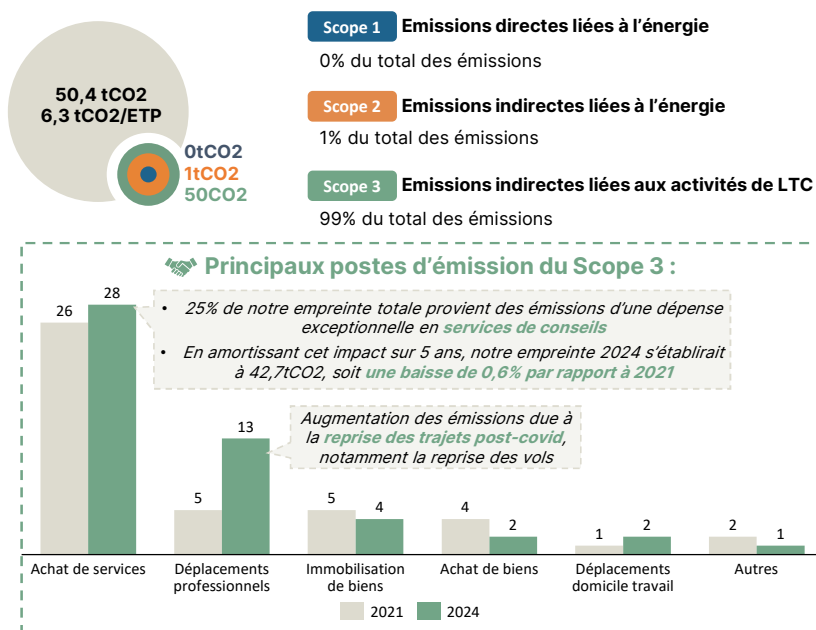
- France Invest: charte d'engagement des investisseurs pour la croissance, charte pour favoriser la parité, charte d'engagement pour le partage de la valeur
- PRI
- IC International.

Enfin, la société de gestion soutient régulièrement et de longue date différentes associations favorisant notamment l'environnement ou l'inclusion sociale.

Bilan carbone et politique climat

Après un premier bilan carbone réalisé pour l'année 2021, la société de gestion a renouvelé l'expérience sur l'exercice 2024. Cet exercice, réalisé dans le contexte du déploiement du fonds LTC IV qui porte des engagements forts en matière de décarbonation, permet à LT Capital de tester à son niveau le protocole déployé pour l'ensemble des participations du fonds.

Il en ressort une réduction de l'intensité carbone de l'ordre de 3% par an (passage de 7tCO2/ETP en 2021 à 6tCO2/ETP en 2024), avec des émissions totales de 50tCO2 (scope 1, 2 et 3, vs 43tCO2 en 2021). Ce montant, relativement faible, est représentatif de l'activité de prestations de services de la société de gestion. 99% des émissions proviennent du scope 3.



Suite à cet exercice, LTC s'est fixé, à l'instar de ses participations, un objectif de réduction d'intensité carbone d'au moins 2% par an reposant notamment sur:

- L'identification de fournisseurs engagés dans une démarche de verdissement de leur offre
- La favorisation des déplacements en train (vs avion) pour les déplacements en province et en transport en commun et en véhicule électrique à Paris
- La poursuite des efforts de recyclage des déchets (utilisation du prestataire Les Joyeux Recycleurs).

Déontologie et conformité

LT Capital veille au respect des droits fondamentaux et des principes issus de l'ONU, de l'OIT et des Principes directeurs de l'OCDE. En particulier, la société de gestion est vigilante à respecter les droits des salariés (travail forcé, travail des enfants, discrimination, liberté syndicale) et l'éthique des affaires (corruption, anti-blanchiment), tant à son niveau qu'au niveau de ses participations. Elle s'engage également à promouvoir la diversité, l'inclusion et l'égalité professionnelle dans sa politique RH.

Pour ce qui concerne la société de gestion, ces éléments sont notamment exprimés dans le code de déontologie de France Invest et repris dans un certain nombre de procédures internes (LAB-FT, cadeaux et invitations, transactions personnelles, gestion et prévention des conflits d'intérêts, protection des données, dysfonctionnement et incident, ...), sous la supervision du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI).

En particulier, LT Capital dispose i) d'une procédure à disposition de ses collaborateurs permettant le signalement confidentiel de comportements contraires à la réglementation, au code de déontologie ou aux principes énoncés dans la présente charte et ii) d'une procédure à destination de ses clients et prospects pour la formulation et le traitement de réclamations.

La société de gestion porte enfin une attention particulière à la protection des données personnelles, à la cybersécurité et plus généralement à sa conformité à la réglementation DORA.

Politique d'engagement actionnarial

LT Capital est un investisseur professionnel. Chaque investissement fait l'objet d'un pacte d'actionnaires qui organise de manière précise la gouvernance du groupe dont le véhicule d'investissement (actuellement LTC IV) géré par la société de gestion devient actionnaire.

A ce titre, LTC est systématiquement membre d'un organe de contrôle de cette gouvernance. Cet organe de contrôle, qui se réunit plusieurs fois par an, permet notamment de suivre la stratégie du groupe et ses performances tant financières qu'extra-financières.

Par ailleurs et en tant qu'actionnaire de référence, le véhicule d'investissement (au travers de LT Capital) prend connaissance des résolutions soumises aux Assemblées Générales et exprime systématiquement ses décisions par un vote.

Politique d'exclusion

Depuis sa création en 2017, LT Capital exclut de son périmètre d'investissement certains champs d'activité économique. Ces exclusions concernent, pour le fonds LTC IV, en cours de déploiement:

- Toute activité illégale au sens de la législation ou qui viole de manière grave et répétée les principes du Pacte Mondial de l'ONU
- Toute société domiciliée dans un pays figurant sur des listes (fournies par l'UE, le GAFI, l'OCDE, ...) de pays dont la législation ou les pratiques font obstacle à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Toute activité liée à l'armement, au tabac, au charbon, au pétrole conventionnel, aux énergies fossiles non conventionnelles, aux nouveaux projets d'énergie fossile, à la drogue, aux substances alcoolisées distillées, aux jeux d'argent et de hasard, à la pornographie
- Plus généralement toute activité substantielle de production d'énergie à partir de combustibles fossiles et assimilés ou intensive en énergie ou en émission de CO2 (sauf éligibilité à la taxonomie ou à une réglementation assimilée)

Règlementation SFDR

LTC IV est un fonds article 8 au sens de la réglementation SFDR. Il fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales sans objectif d'investissement durable au sens de cette réglementation.

Pour autant, la société de gestion intègre les risques en matière de durabilité dans le processus d'investissement et promeut les actions en faveur de l'environnement et du climat, de la parité et de la lutte contre les inégalités dans les entreprises. Elle a par ailleurs indexé une partie du carried interest à l'atteinte d'objectifs ESG spécifiques et quantifiables:

- La réduction de l'intensité carbone de chacune de ses participations
- La mise en place de mécanismes de partage de la valeur avec les salariés de chacune de ses participations.

Plus de détails sur ces objectifs sont donnés dans la section « décarbonation et partage de la valeur ».

Bien que LTC ne soit pas soumise à la prise en compte des PAI dans ses décisions d'investissement (au sens de l'article 4 du règlement SFDR), elle collecte et suit annuellement les indicateurs PAI des investissements du fonds LTC IV.

ESG et politique d'investissement

LT Capital s'est engagé à faire ses meilleurs efforts afin de pratiquer son métier de manière socialement responsable, d'inciter ses participations à s'inscrire dans une démarche de progrès et d'investir en respectant les Principes d'Investissement Responsable établis par l'ONU.

Au travers de ses investissements, la société de gestion entend notamment contribuer aux objectifs de développement durable de l'ONU suivants: égalité des sexes (5), travail décent et croissance économique (8) et lutte contre les changements climatiques (13).

1. A l'investissement

LTC intègre dans le processus de décision d'investissement du fonds LTC IV (actuellement en phase de déploiement) les risques en matière de durabilité au travers de l'application d'une liste d'exclusion (cf paragraphe Politique d'exclusion) et d'une analyse ESG. Celle-ci se fonde sur une étude ou un audit (réalisé soit en interne soit par un prestataire externe) visant à déterminer la maturité ESG de la société cible sur les points les plus matériels et l'éventuelle exposition aux controverses. Une section ESG est par ailleurs présente dans toutes les notes d'investissement présentées au Comité d'Investissement.

Par ailleurs, le pacte d'associés signé dans le cadre de l'investissement intègre plusieurs engagements ESG pris par la participation parmi lesquels: le fait de s'inscrire dans une démarche de progrès ESG, de réaliser un bilan carbone et un plan de réduction de l'intensité carbone dans les mois qui suivent l'investissement, de fournir annuellement des indicateurs ESG, de veiller à l'application des principes du Pacte mondial des Nations-Unies, de l'OCDE ou de l'OIT, de respecter les réglementations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la corruption. La société de gestion s'engage par ailleurs à mettre en place un mécanisme de partage de la valeur avec les salariés, conformément aux engagements pris par le fonds LTC IV.

2. Pendant le suivi

Pendant toute la période de suivi de l'investissement, LT Capital s'attache à faire progresser ses participations sur les thématiques ESG. Ce travail se matérialise notamment pour LTC IV par une collecte annuelle d'indicateurs ESG, analysés à partir d'un référentiel coconstruit avec le prestataire Ethifinance puis revus avec le management des participations. Cette revue doit permettre d'analyser l'évolution des indicateurs ESG clés qui avaient été choisis conjointement au moment de l'investissement.

Ces indicateurs, qui doivent être matériels pour la participation en fonction de son activité, sont notamment choisis sur la base des 4 priorités ESG que s'est fixées la société de gestion, à savoir:

- le développement de l'emploi
- la transition écologique et énergétique
- la qualité de la gouvernance et du management
- les relations pérennes et éthiques avec les parties prenantes

Par ailleurs, un point d'étape a minima annuel est réalisé avec le management afin de suivre le degré d'avancement du plan de réduction de l'intensité carbone mis en place dans les mois qui ont suivi l'investissement.

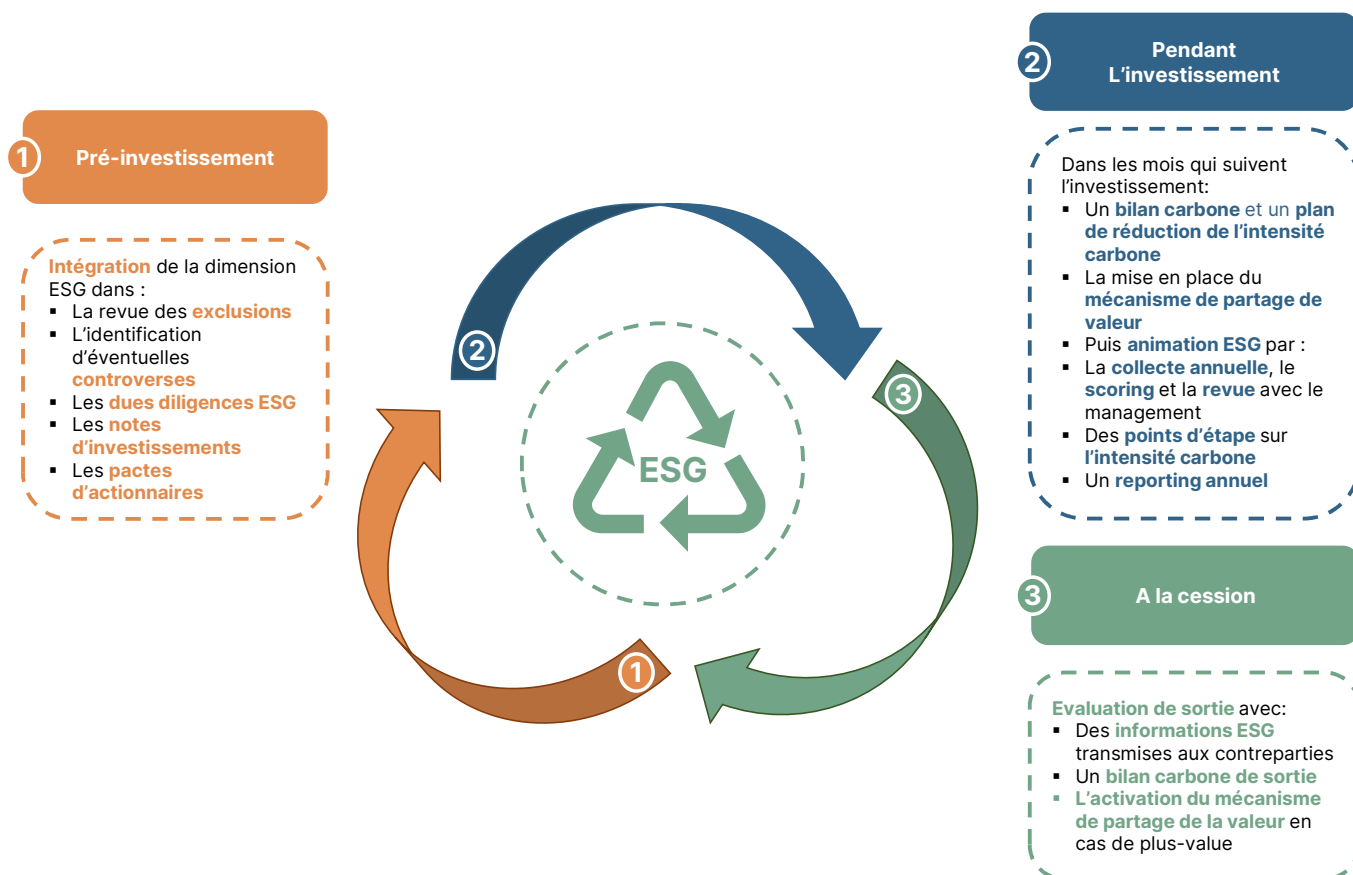
Précisons que dans le cadre des indicateurs collectés, LT Capital analyse également les impacts liés à la biodiversité, à l'usage des ressources naturelles et aux pollutions. Les indicateurs incluent une déclaration par ses participations d'éventuelles controverses. Toute controverse significative identifiée fait l'objet d'une analyse spécifique et, le cas échéant, d'un plan d'action ou de remédiation défini avec le management de la participation concernée.

LTC reporte par ailleurs ces analyses dans un rapport annuel ESG spécifique à chaque fonds (réservé aux souscripteurs) et dans un rapport ESG consolidé (à l'échelle de la société de gestion), public et disponible sur le site Internet.

3. A la sortie

En sus des informations ESG qui pourront être fournies dans le cadre du processus de cession (infomemo de banque d'affaires, Vendor Due Diligence ESG, ...), LT Capital s'engage à réaliser un bilan carbone de sortie pour les participations du fonds LTC IV afin de matérialiser la trajectoire carbone de ses participations et l'atteinte ou non de ses objectifs (voir section Décarbonation et partage de la valeur).

Par ailleurs et toujours dans le cadre des engagements spécifiques du fonds LTC IV, le mécanisme de partage de la valeur est activé (en cas de plus-value) et les flux sont versés aux salariés (soit directement, soit sur les Plans d'Épargne Entreprise réceptacles de l'engagement contractuel).





LT Capital / 24 avenue Hoche – 75008 Paris
www.ltcapital.fr